



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4111516

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 15/11/2024 12H11 C:015484 I:37681
V/REF : BD342-39724
V/Email reçu le Vendredi 15/11/2024 a 12H11

IMMOBILIERE RHONE-ALPES
Agence Grand Lyon et Loire
TSA 11366
75621 PARIS CEDEX 13

V/REF.IMM. 1216L
IMMEUBLE : GRANGE ROUGE (3F)
27 A 39, RUE PROFESSEUR PATEL
69009 LYON

Vaulx en Velin, le 29 Novembre 2024

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR
LOCALISATION : ALLEE N27 PATEL - LOGEMENT DE MME AMRI AU RDC TEL*06 58134735*
MOTIF : INTERVENIR EN URGENCE POUR DES REFOULEMENTS DEVANT LE LOGEMENT
Donneur d'ordre : Mme P HOMLAHAD

NATURE DE L'INTERVENTION :

Débouchage hydraulique avec véhicule spécialisé équipé
d'une pompe haute pression.

LE 15/11 A 13H30 :
ARRIVEE SUR PLACE - REPERAGE DU RESEAU
MISE EN PLACE DU MATERIEL
DEBOUCHAGE ET CURAGE HAUTE PRESSION DE 7ML DE TRAINASSE EU A PARTIR
D'UN TABOURET EXTERIEUR
CONTROLE DU BON ECOULEMENT - RETABLI
REPLI DU CHANTIER

OBSERVATIONS : DT LCOMPTER Email envoyé le 16/11/24 a 00H18 Mme P HOMLAHAD

ATTENTION: L'INTERVENTION DE DEBOUCHAGE EST SANS GARANTIE DE RESULTAT DEFINITIF

Une intervention de débouchage ne peut en aucun cas etre assimilée a un curage de canalisation (remise au diametre initial de la totalité de la canalisation). Le débouchage est une opération de premiere urgence qui permet uniquement d'assurer le rétablissement d'un écoulement. Lors de nos travaux de débouchage, nous essayons si possible de déterminer l'origine de l'obstruction, mais ça n'est parfois qu'apres plusieurs interventions que nous arrivons a déterminer la cause du refolement et a y remédier de façon définitive avec d'éventuels travaux complémentaires.



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4111516

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

=====					
Quantité	Heures - Suppléments -	Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	Prise en charge technique	dispatching	2	29,12	29,12
3,00	H.Camion Mixte 200L/200B 1 Opér.le	15/11	2	165,81	497,43
TOTAL H.T.					526,55
T.V.A. a 10,00%					52,65
TOTAL T.T.C.En EURO					<u>579,20</u>

Valeur en votre règlement au 31 Décembre 2024

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Organisme - Fournisseur	
IMMOBILIERE RHONE-ALPES Agence Grand Lyon et Loire Adresse de facturation TSA 11366 75621 PARIS CEDEX 13 Emetteur : MOHAMED BENNOURA - Gardien/Gestionnaire Immeubles Tel : 04 78 36 37 60 E-mail : mohamed.bennoura@groupe3f.fr	SERVIMO 101 avenue P. MARCELLIN 69120 VAULX EN VELIN Tel : 0478262633 Fax: 0478266590 Le 15/11/2024

Lieu d'intervention
1216L (3) 27 À39 rue DU PROFESSEUR PATEL 69009 LYON

Description
URGENT refoulement logt AMRI tel 06 58 13 47 35 voir tabouret au res de chaussée devant appartement

Dates d'intervention	Marché
Début : 15/11/2024 - Fin : 18/11/2024	

Prestations						
Code	Description	Emplacement	P.U.HT	Qté	Mnt.HT	TVA
URGENCES.13	Forfait dégorgeement en parties communes		250,00	1	250,00	10%

Montant total HT (euros)	250,00
Montant total TVA (euros)	25,00
Montant total TTC (euros)	275,00

1216L - LYON 27/39R PATEL-GRANGE ROUGE

Signataire : CELINE ESTEVE - Chef de secteur 3F

Le Prestataire garantit qu'il met en place toutes les mesures techniques et organisationnelles appropriées pour assurer la protection des données à caractère personnel auxquelles il aura accès ou qui lui seront communiquées dans le cadre de l'exécution de la présente commande, notamment leur sécurité et leur confidentialité, conformément aux exigences de la réglementation en vigueur en matière de protection des données à caractère personnel.

Sauf dispositions contraires, le Prestataire s'engage à l'issue des prestations à procéder à la suppression des données à caractère personnel qui lui ont été communiquées à la seule fin de réalisation de celles-ci.

N° Engagement: **BD342-39724**

N° Contrat/Marché :

N° Fournisseur : **SERVIMO**N° ESI: **1216L****ATTESTATION SIMPLIFIEE¹****① IDENTITE DU CLIENT OU DE SON REPRESENTANT**

Je soussigné(e) :

Nom : IMMOBILIERE RHONE-ALPES Prénom :

Adresse : 9 RUE ANNA MARLY Commune : LYON CEDEX 07 Code postal : 69367

② NATURE DES LOCAUX

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue de ces travaux :

☐ maison ou immeuble individuel

 ☒ immeuble collectif

 ☐ appartement individuel
☐ autre (précisez la nature du local à usage d'habitation)

Les travaux sont réalisés dans :

☐ un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation☐ des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage☒ des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion **de plus de 50%** des millièmes de l'immeuble☐ un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usageAdresse² : 27 À RUE DU PROFESSEUR PATEL Commune : LYON Code postal : 69009dont je suis : ☒ propriétaire ☐ locataire ☐ autre (précisez votre qualité) :**③ NATURE DES TRAVAUX**J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation, les travaux :☒ n'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement).☒ n'affectent **pas plus de cinq des six éléments** de second œuvre suivants :
Cochez les cases correspondant aux éléments affectés :
☐ planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage
☐ huisseries extérieures ☐ cloisons intérieures ☐ installations sanitaires et de plomberie ☐ installations électriques ☐ système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

NB : tous les autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit.

☒ n'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher de la construction existante supérieure à 10%.☒ ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction.
☐ J'atteste que les travaux ont la nature de travaux d'amélioration de la qualité énergétique portant sur la fourniture, la pose, l'installation ou l'entretien des matériaux, appareils et équipements mentionnés au 1 de l'article 200 quater du code général des impôts (CGI) et respectant les caractéristiques techniques et les critères de performances minimales fixés par l'article 18 bis de l'annexe IV au CGI dans sa rédaction issue de l'arrêté du 29 décembre 2013.

☐ J'atteste que les travaux ont la nature de travaux induits indissociablement liés à des travaux d'amélioration de la qualité énergétique soumis au taux de TVA de 5,5%.
④ CONSERVATION DE L'ATTESTATION ET DES PIECES JUSTIFICATIVES

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de la TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 20% ou 10 %) et le montant effectivement payé, TVA au taux de :

- 10% pour les travaux d'amélioration, de transformation, d'aménagement et d'entretien portant sur des locaux à usage d'habitation achevés depuis plus de 2 ans ;
- 5,5% pour les travaux d'amélioration de la qualité énergétique des locaux à usage d'habitation achevés depuis plus de 2 ans ainsi que sur les travaux induits qui leur sont indissociablement liés.

Fait à LYON CEDEX 07, le 15/11/2024

Signature du client ou de son représentant :

¹ Pour remplir cette attestation, cochez les cases correspondant à votre situation et complétez les rubriques en pointillés. Vous pouvez vous aider de la notice explicative.² Si différente de l'adresse indiquée dans le cadre ①.

Organisme - Fournisseur	
IMMOBILIERE RHONE-ALPES Agence Grand Lyon et Loire Adresse de facturation TSA 11366 75621 PARIS CEDEX 13 Emetteur : MOHAMED BENNOURA - Gardien/Gestionnaire Immeubles Tel : 04 78 36 37 60 E-mail : mohamed.bennoura@groupe3f.fr	SERVIMO 101 avenue P. MARCELLIN 69120 VAULX EN VELIN Tel : 0478262633 Fax: 0478266590 Le 15/11/2024

Lieu d'intervention
1216L (3) 27 À39 rue DU PROFESSEUR PATEL 69009 LYON

Description
URGENT refoulement logt AMRI tel 06 58 13 47 35 voir tabouret au res de chaussée devant appartement

Dates d'intervention	Marché
Début : 15/11/2024 - Fin : 18/11/2024	

Prestations						
Code	Description	Emplacement	P.U.HT	Qté	Mnt.HT	TVA
URGENCES.13	Forfait dégorgement en parties communes		250,00	1	250,00	10%

Montant total HT (euros)	250,00
Montant total TVA (euros)	25,00
Montant total TTC (euros)	275,00

1216L - LYON 27/39R PATEL-GRANGE ROUGE

Signataire : CELINE ESTEVE - Chef de secteur 3F

Le Prestataire garantit qu'il met en place toutes les mesures techniques et organisationnelles appropriées pour assurer la protection des données à caractère personnel auxquelles il aura accès ou qui lui seront communiquées dans le cadre de l'exécution de la présente commande, notamment leur sécurité et leur confidentialité, conformément aux exigences de la réglementation en vigueur en matière de protection des données à caractère personnel.

Sauf dispositions contraires, le Prestataire s'engage à l'issue des prestations à procéder à la suppression des données à caractère personnel qui lui ont été communiquées à la seule fin de réalisation de celles-ci.

N° Engagement: **BD342-39724**

N° Contrat/Marché :

N° Fournisseur : **SERVIMO**N° ESI: **1216L****ATTESTATION SIMPLIFIEE¹****① IDENTITE DU CLIENT OU DE SON REPRESENTANT**

Je soussigné(e) :

Nom : IMMOBILIERE RHONE-ALPES Prénom :

Adresse : 9 RUE ANNA MARLY Commune : LYON CEDEX 07 Code postal : 69367

② NATURE DES LOCAUX

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue de ces travaux :

☐ maison ou immeuble individuel ☒ immeuble collectif ☐ appartement individuel☐ autre (précisez la nature du local à usage d'habitation)

Les travaux sont réalisés dans :

☐ un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation☐ des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage☒ des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion **de plus de 50%** des millièmes de l'immeuble☐ un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usageAdresse² : 27 À RUE DU PROFESSEUR PATEL Commune : LYON Code postal : 69009dont je suis : ☒ propriétaire ☐ locataire ☐ autre (précisez votre qualité) :**③ NATURE DES TRAVAUX**

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation, les travaux :

☒ n'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement).☒ n'affectent **pas plus de cinq des six éléments** de second œuvre suivants :**Cochez les cases correspondant aux éléments affectés :** ☐ planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage☐ huisseries extérieures ☐ cloisons intérieures ☐ installations sanitaires et de plomberie ☐ installations électriques ☐ système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

NB : tous les autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit.

☒ n'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher de la construction existante supérieure à 10%.☒ ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction.☐ J'atteste que les travaux ont la nature de travaux d'amélioration de la qualité énergétique portant sur la fourniture, la pose, l'installation ou l'entretien des matériaux, appareils et équipements mentionnés au 1 de l'article 200 quater du code général des impôts (CGI) et respectant les caractéristiques techniques et les critères de performances minimales fixés par l'article 18 bis de l'annexe IV au CGI dans sa rédaction issue de l'arrêté du 29 décembre 2013.☐ J'atteste que les travaux ont la nature de travaux induits indissociablement liés à des travaux d'amélioration de la qualité énergétique soumis au taux de TVA de 5,5%.**④ CONSERVATION DE L'ATTESTATION ET DES PIECES JUSTIFICATIVES**

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de la TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 20% ou 10 %) et le montant effectivement payé, TVA au taux de :

- 10% pour les travaux d'amélioration, de transformation, d'aménagement et d'entretien portant sur des locaux à usage d'habitation achevés depuis plus de 2 ans ;
- 5,5% pour les travaux d'amélioration de la qualité énergétique des locaux à usage d'habitation achevés depuis plus de 2 ans ainsi que sur les travaux induits qui leur sont indissociablement liés.

Fait à LYON CEDEX 07, le 15/11/2024

Signature du client ou de son représentant :

¹ Pour remplir cette attestation, cochez les cases correspondant à votre situation et complétez les rubriques en pointillés. Vous pouvez vous aider de la notice explicative.² Si différente de l'adresse indiquée dans le cadre ②.